La déclaration des congés payés (ICP) MODE D'EMPLOI

Rappel :

La rémunération d'un salarié du BTP correspond au cumul :

- du salaire versé par l'entreprise
- des indemnités de chômage intempéries (ICI) versées au salarié par l'Union des Caisses de France
- des indemnités de congés payés (ICP) versées au salarié par la Caisse de congés payés.

Modes de gestion des ICP

Pour les Etam et les cadres

Une entreprise de Bâtiment bénéficie du mode de gestion DIRECT des ICP si elle remplit 3 conditions :

- adhérer à une Caisse de congés payés du Bâtiment,
- avoir affilié à la prévoyance conventionnelle de BTP-PRÉVOYANCE tous ses cadres et Etam,
- cotiser aux taux standards de la retraite complémentaire.

Le mode de gestion DIRECT lui permet de ne pas intégrer les ICP de ses cadres et Etam dans ses déclarations de salaires. En effet, c'est la caisse de Congés Payés qui déclare les ICP et verse directement les cotisations de retraite complémentaire et de prévoyance conventionnelle à BTP-PRÉVOYANCE et BTP-RETRAITE. Les plafonds des tranches de salaires doivent donc être proratisés pour neutraliser les périodes de congés payés.

Si l'entreprise ne remplit pas les 3 conditions requises pour le mode DIRECT, son mode de gestion des ICP sera DÉCLARATIF. Dans ce cas, l'entreprise devra les intégrer dans ses déclarations de salaires car elles entrent dans l'assiette des cotisations.

Pour les ouvriers

Lorsque l'entreprise adhère à une Caisse de congés payés du BTP et que cette dernière règle les ICP (et les primes conventionnelles de congés) à l'ouvrier :

- c'est la Caisse congés payés BTP qui déclare les ICP et verse les cotisations correspondantes à BTP-PRÉVOYANCE et BTP-RETRAITE,
- l'entreprise déclare tous les autres éléments de rémunération et verse les cotisations correspondantes à BTP-PRÉVOYANCE et BTP-RETRAITE.

Dans tous les autres cas, l'entreprise doit intégrer les ICP dans ses déclarations de salaires et ces ICP entrent dans l'assiette de cotisations.

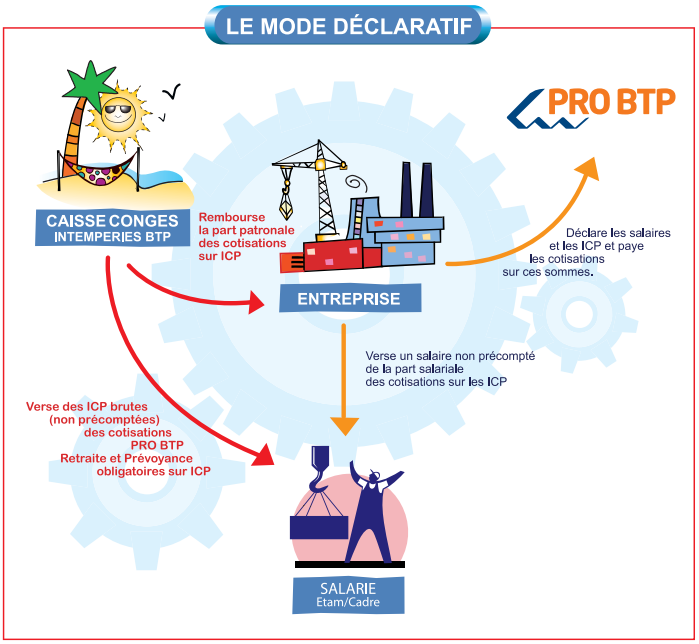
LE MODE DÉCLARATIF
PRO BTP
CAISSE CONGES INTEMPERIES BTP
Rembourse la part patronale des cotisations sur ICP
Déclare les salaires et les ICP et paye les cotisations sur ces sommes.
ENTREPRISE
Verse un salaire non précompté de la part salariale des cotisations sur les ICP
Verse des ICP brutes (non précomptées) des cotisations PRO BTP Retraite et Prévoyance obligatoires sur ICP
SALARIE Etam/Cadre

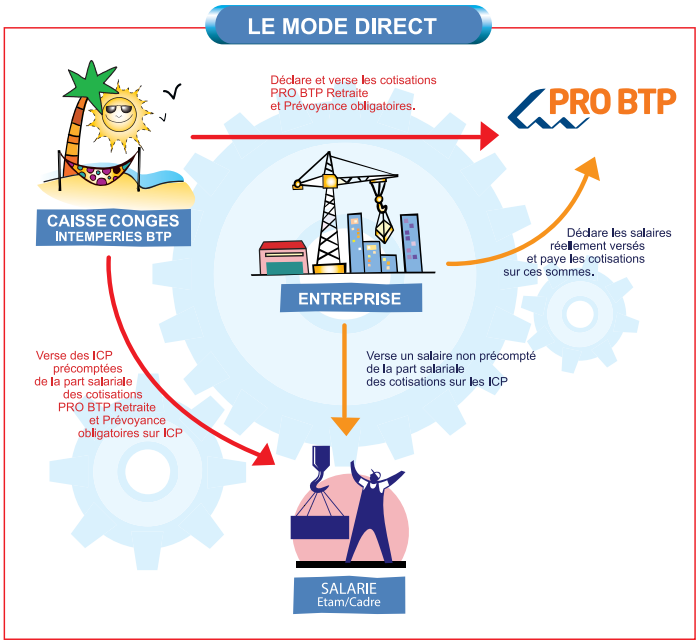
LE MODE DIRECT
Déclare et verse les cotisations PRO BTP Retraite et Prévoyance obligatoires.
PRO BTP
CAISSE CONGES INTEMPERIES BTP
Déclare les salaires réellement versés et paye les cotisations sur ces sommes.
ENTREPRISE
Verse des ICP précomptées de la part salariale des cotisations PRO BTP Retraite et Prévoyance obligatoires sur ICP
Verse un salaire non précompté de la part salariale des cotisations sur les ICP
SALARIE Etam/Cadre